



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Togo

Question écrite n° 19020

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Togo à la veille des élections présidentielles qui auront lieu le 1er juin prochain. De nombreuses infractions à la liberté d'expression et à la liberté de réunion ont été déplorées, ainsi qu'une campagne d'intimidation envers les représentants de la presse internationale et portent atteintes au respect des droits humains et à l'organisation d'élections libres. Depuis janvier 2003, Amnesty International a pu recenser une quinzaine de ces cas d'atteintes caractérisées à la liberté d'expression au Togo, dont neuf pour le seul mois de février. Il demande au Gouvernement d'intervenir dans le cadre des institutions internationales et auprès des autorités togolaises pour condamner ces faits et afin que des observateurs soient envoyés afin de garantir la tenue d'élections libres.

Texte de la réponse

Avant le processus électoral du 1er juin dernier, la France avait, comme l'Union européenne, demandé aux autorités togolaises de garantir une campagne assurant un accès aux médias égal pour tous les candidats et la tenue d'une élection libre et transparente, conditions essentielles de l'expression de l'ensemble des sensibilités politiques. L'élection présidentielle s'est déroulée dans des conditions jugées globalement satisfaisantes par les missions d'observation internationales (comptant 159 observateurs au total). Tout en relevant un certain nombre d'irrégularités, ces missions ont estimé qu'elles ne remettaient pas en cause la validité des résultats définitifs. Ces derniers ont été proclamés le 12 juin par la Cour constitutionnelle du Togo, après une campagne et un scrutin qui ont permis à l'ensemble des forces politiques togolaises de s'exprimer. Aujourd'hui, après cette élection, les autorités togolaises ont montré dans la plupart des secteurs concernés par les questions de justice (prison, délais de garde à vue, procédure pénale) une volonté d'améliorer la situation. Dans sa relation avec le Togo, la France contribue depuis plusieurs années au renforcement de l'État de droit dans ce pays, qui passe par une sensibilisation des forces de l'ordre aux droits de la personne et par un meilleur respect des procédures. Une large part de la coopération française en matière de police est ainsi consacrée à la formation dans ces domaines. Par ailleurs la France oeuvre en faveur de la normalisation des relations entre le Togo et l'Union européenne, en encourageant le dialogue entre les différentes forces politiques de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19020

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 3992

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1794